

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 31 mai 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif nature ludique		Numéro de téléphone (506) 740-3228	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 30 mai 2024
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.
Les enfants sont à l'extérieur lors de mon inspection. Les éléments observés sont conformes lors de ma visite.
Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Le 31 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Isabelle cormier

Le 31 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date